



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-17

NOMBRE DE PLACES AU CONCOURS COMMUN DE PREMIÈRE ANNÉE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

Vu l'arrêté n°2021-12 du 2 avril 2021 relatif au règlement du concours commun d'entrée en première année modifié par l'arrêté n°2021-16 du 7 avril 2021,

Vu le règlement des études et des examens de l'Institut d'études politiques de Lyon adopté le 18 septembre 2020 ;

ARRÊTE

Article 1er : Le nombre de places ouvertes à l'examen d'entrée commun en première année du diplôme (session 2021) est de 216 pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

Article 2 : 171 places sont ouvertes sur le campus de Lyon, 45 places sont ouvertes sur le campus de Saint-Étienne.

Article 3 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 15 avril 2021

Le Directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE